

Paris, le 18 février 2015,

**Union des marchés de capitaux : les banques françaises ont l'ambition d'y jouer un rôle majeur et rappellent les conditions indispensables à son succès**

La Fédération Bancaire Française (FBF) se félicite de l'initiative de la Commission européenne d'ouvrir une consultation sur le Livre vert relatif à l'Union des marchés de capitaux (UMC). L'ambition de ce projet est de contribuer à stimuler l'emploi et la croissance dans l'Union Européenne en facilitant l'accès aux financements de marché par les entreprises. Pour qu'elle soit un succès, l'UMC doit tenir compte des atouts et spécificités du financement de l'économie européenne qui dispose d'une grande diversité de places et d'acteurs, dont les banques universelles sur lesquelles l'Union des marchés de capitaux peut et doit s'appuyer.

Le financement de l'économie et des entreprises européennes est encore caractérisé par un taux d'intermédiation élevé qui le différencie fondamentalement du modèle américain. Ce modèle de financement évolue déjà : sous l'effet des nouvelles réglementations bancaires qui poussent à la désintermédiation, les marchés de capitaux y jouent un rôle croissant (40% des financements des entreprises françaises sont aujourd'hui obtenus sur les marchés). Mais cette évolution suit des rythmes différents selon la taille des entreprises. L'enjeu de l'UMC est donc de mettre en place les conditions d'une évolution réussie de l'Europe vers un nouvel équilibre entre crédit et financements de marché, en s'appuyant sur les atouts de ses acteurs financiers.

Les banques françaises ont l'ambition d'y jouer un rôle majeur et rappellent les conditions indispensables pour que ce projet soit un succès pour l'Europe :

- **Développer l'accès aux marchés pour les PME et ETI**

L'UMC doit favoriser l'émergence d'un cadre commun pour la cotation des PME et ETI et développer les possibilités de financement sous forme de placements privés en euro. Cela demande de définir les meilleures pratiques afin de mobiliser les investisseurs internationaux.

- **Le maintien durable d'une capacité de crédit**

L'UMC doit poser les bases d'un marché sûr et transparent de la titrisation en Europe, notamment en définissant un label commun et en s'appuyant au besoin sur la garantie d'acteurs publics afin d'en accroître l'attrait pour les investisseurs.

- **Préserver la capacité pour les banques universelles de proximité d'accompagner les clients sur les marchés et à en assurer la liquidité**

L'UMC doit veiller à ce que les banques universelles de proximité qui accompagnent les entreprises de toutes tailles sur les marchés puissent également en assurer la liquidité via la tenue de marché, et ce dans des conditions économiquement viables. Le projet de réforme structurelle des banques doit donc être abandonné, ou profondément revu, afin de ne pas pénaliser une activité indispensable au bon fonctionnement des marchés. A défaut, l'UMC ne profiterait au final qu'à des acteurs financiers non européens et n'ouvrirait pas aux PME et ETI les perspectives qu'elles en attendent.

Enfin, le projet actuel de taxe européenne sur les transactions financières constitue un obstacle majeur à la mise en place et au développement d'une Union des marchés de capitaux. Mis en œuvre par 11 pays sur 28 uniquement, il créerait une distorsion de concurrence et donc une fragmentation majeure au sein de l'Union Européenne.

**Contacts :**

**Pascal Hénisse** – tél : 01 48 00 50 07 – e-mail : phenisse@fbf.fr

**Terence de Cruz** – tél : 01 48 00 50 70 - e-mail : tdecruz@fbf.fr

[www.fbf.fr](http://www.fbf.fr)

✓ Suivre @FBFFrance